



ARRÊTÉ N° 2025-RH-181 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE DE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

Monsieur le Maire de BESSIERES,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
RAMETTA Jennifer	Adjoint administratif au 7 ^{ème} échelon	19/06/2025
ROBERT LAFON Marylène	Adjoint administratif au 8 ^{ème} échelon	
GAY Aurélie	Adjoint administratif au 8 ^{ème} échelon	

ARTICLE 2 : Dans le cadre d'un avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	3	0	3
Agents susceptibles d'être promus	3	0	3

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bessières, le 06/10/2025

Le Maire

Notifié le

Signature de l'agent :

Cédric MAUREL



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



ARRÊTÉ N° 2025-RH-186 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE DE
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire de BESSIÈRES,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement aux choix au titre de l'année 2025

AGENT PROMOUVABLE	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DEREUMAUX Franck	Adjoint d'animation au 7 ^{ème} échelon	

ARTICLE 2 : Dans le cadre d'un avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables		1	1
Agents susceptibles d'être promus		1	1

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bessières, le 06/10/2025

Le Maire



Notifié le

Signature de l'agent :

Cédric MAUREL



ARRÊTÉ N° 2025-RH-155 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE DE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

Monsieur le Maire de BESSIERES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BENAZET Hugo	Adjoint technique au 7ème échelon	17/06/2024
CALLENS Jérémie	Adjoint technique au 7ème échelon	17/06/2024

ARTICLE 2 : Dans le cadre d'un avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables		2	2
Agents susceptibles d'être promus		2	2

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bessières, le 06/10/2025

Notifié le

Signature de l'agent :

Le Maire



Cédric MAUREL

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



ARRÊTÉ N° 2025-RH-182 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE DE
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE

Monsieur le Maire de BESSIÈRES,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
ULVOAS Camille	Animateur au 5 ^{ème} échelon	19/12/2024

ARTICLE 2 : Dans le cadre d'un avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bessières, le 06/10/2025

Le Maire



Notifié le

Signature de l'agent :

Cédric MAUREL

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



ARRÊTÉ N° 2025-RH-204 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL

Monsieur le Maire de BESSIERES,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
VALETTE Laurent	Attaché territorial au 8 ^{ème} échelon	

ARTICLE 2 : Dans le cadre d'un avancement au choix

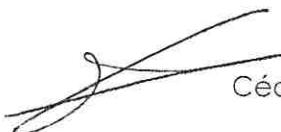
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables		1	1
Agents susceptibles d'être promus		1	1

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bessières, le 06/10/2025

Notifié le

Signature de l'agent :

Le Maire
Cédric MAURE



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



ARRÊTÉ N° 2025-RH-185 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE DE
ÉDUCATEUR TERRITORIAL APS PRINCIPAL 2EME CLASSE

Monsieur le Maire de BESSIÈRES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement aux choix au titre de l'année 2025

NOM - PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
EL GUEDDARI Karim	Éducateur territorial APS au 8 ^{ème} échelon	

ARTICLE 2 : Dans le cadre d'un avancement au choix

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables		1	1
Agents susceptibles d'être promus		1	1

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bessières, le 06/10/2025

Le Maire



Notifié le

Signature de l'agent :

Cédric MAUREL

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>